

211^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

13 décembre 2021 | 10 h – 17 h (HE) | par webinaire

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

| Point de l'ordre du jour | Résultat | N° | Résolution |
|--|---------------------------------|-------------|---|
| 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour | Adoptée | 2021-12-1D | QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions. |
| 3 Ordre du jour de consentement | Adoptée | 2021-12-2D | QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion. |
| 4.1 (2) Budget 2022 et cotisation par personne pour 2024 | Adoptée aux deux tiers des voix | 2021-12-3D | QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2024 soit réduite à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR. |
| 4.1 (1) Budget 2022 et cotisation par personne pour 2024 | Adoptée aux deux tiers des voix | 2021-12-4D | QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2022 comprenant un budget opérationnel de 11.5 millions \$. |
| 4.2 Révision des politiques du conseil | Adoptée aux deux tiers des voix | 2021-12-5D | <p>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.1, Responsabilités du conseil • 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil • 4.10, Points permanents à l'ordre du jour • 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail • 7.3, Relations du conseil avec DDIC • 7.8, Règles de procédure • 7.10, Politique et procédure de dénonciation • 9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément |
| 4.3 Groupe de travail sur la collaboration | Rejetée | 2021-12-6D | Que la politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, soit modifiée pour y supprimer la section 6.14.3 dans son intégralité. |
| 4.3 Groupe de travail sur la collaboration | Rejetée | 2021-12-7D | QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, sur recommandation du Comité sur la gouvernance. |
| 4.4 Plan de consultation du conseil | Adoptée | 2021-12-8D | QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2022. |
| 4.5 Évaluation des président.e.s | Adoptée | 2021-12-9D | QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH. |
| 4.6 Lignes directrices et politique de vaccination pour les réunions en personne (mesures temporaires) | Rejetée | 2021-12-10D | <p>QUE le paragraphe G-1.3(1)(c) de la Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID-19 soit modifié comme suit :</p> <p>Avant de planifier une réunion en personne, le conseil et les comités du conseil doivent s'assurer qu'au moins deux tiers des membres du conseil ou des comités du conseil s'engagent à participer en personne <u>obtenir un engagement de participation en personne d'une majorité simple</u>. Si le seuil de <u>la majorité simple des deux tiers</u> n'est pas atteint, la réunion se déroulera virtuellement.</p> |

| Point de l'ordre du jour | Résultat | N° | Résolution |
|---|---------------------------------|-------------|---|
| 4.6 Lignes directrices et politique de vaccination pour les réunions en personne (mesures temporaires) | Adoptée aux deux tiers des voix | 2021-12-11D | QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance : i. Politique du conseil 7.13, Vaccination pour les réunions en personne ii. Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID |
| 7.1 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel | Adoptée | 2021-12-12D | QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance. |
| 7.2 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction | Adoptée | 2021-12-13D | QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada. |
| 7.3 Séances à huis clos : Administrateurs et administratrices | Adoptée | 2021-12-14D | QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil. |